



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/15887  
27 juillet 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

JUL 28 1983

UN/DA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 22 JUILLET 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LA REPRESENTANTE PERMANENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 18 juillet 1983, publiée sous la cote S/15872, que vous ont adressée les Représentants permanents du Yémen démocratique, de la République islamique d'Iran, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République arabe syrienne.

Cette lettre, dans laquelle il est fait référence aux exercices conjoints auxquels participent les forces armées des Etats-Unis et d'autres pays au Moyen-Orient, comporte un si grand nombre de renseignements erronés et d'allégations dénuées de fondement que mon gouvernement se voit contraint d'apporter aux membres du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies des précisions sur la nature et les objectifs de ces exercices.

Comme indiqué dans la déclaration commune publiée par les gouvernements intéressés bien avant le début de ces exercices bilatéraux, ces activités ont pour objet d'évaluer et de renforcer les capacités de défense des participants par le biais d'exercices conjoints. Leur portée et leur durée sont limitées et ils se déroulent en dehors de tout espace terrestre, aérien ou maritime faisant l'objet de contestations. Les forces des Etats-Unis y participent sur invitation des gouvernements hôtes et se retireront au terme de ces exercices. Ces activités sont en parfaite conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies.

Les pays participant à ces activités ont noté la grave instabilité qui règne sur le littoral et dans l'arrière-pays de l'océan Indien, caractérisée notamment par les conflits militaires sévissant en Afghanistan, dans la Corne de l'Afrique, dans le golfe Persique et au Kampuchea. Il est malvenu de la part des quatre auteurs de la lettre susmentionnée de protester contre l'exercice par d'autres Etats de leur droit souverain de légitime défense car leurs gouvernements ont contribué dans une large mesure au désordre auquel la région est en proie. La Libye conspire contre la stabilité de ses voisins et occupe une partie du territoire national du Tchad. La Syrie continue d'occuper une grande partie du Liban, bien que le gouvernement de ce pays ait demandé que toutes les forces étrangères non autorisées se retirent de son territoire. L'Iran persécute haineusement ses minorités religieuses et poursuit sa guerre contre l'Iraq, au

mépris de la Charte des Nations Unies et des appels au cessez-le-feu et à l'ouverture de négociations lancés par le Conseil de sécurité. Depuis longtemps, le Yémen démocratique met ses installations militaires et navales à la disposition de l'Union soviétique afin que cette dernière puisse mener ses opérations dans l'océan Indien. Les activités de ces gouvernements, Monsieur le Président, ont contribué à déstabiliser la région et ont contraint les Etats voisins à rechercher les moyens de consolider leur défense.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente,

(Signé) Jeane J. KIRKPATRICK

-----